

Toi tuteur, moi meilleur!



Photo: Philippe GERON

Un duo concertant, c'est une œuvre pour deux instruments où chacun est mis en valeur à son tour. C'est un peu ça, le tutorat!

Un an après avoir demandé à Liesje DE BACKER et Hilde VAN KEER de réaliser un état des lieux du tutorat en Communauté flamande¹, la Fondation Roi Baudouin a commandité à **Marc ROMAINVILLE** et **Pascale LEPAGE** une même étude pour la Communauté française de Belgique².

VOUS DITES TUTORAT?

Tutorat, monitorat, coaching, mentorat, préceptorat: on s'y perd un peu dans le vocabulaire qui désigne les dispositifs d'accompagnement. Les auteurs ont donc bien fait de préciser d'emblée de quoi ils parlent: "Par «tutorat», le Rapport entend toute

*situation pédagogique d'accompagnement individualisé au sein de laquelle chacun apprend, notamment sur la base d'un mécanisme d'identification, alors qu'aucun des acteurs n'est a priori un professionnel de l'enseignement*³.

Il s'agit donc bien d'une relation "un à un" entre un tuteur, qui n'est pas ou pas encore enseignant⁴, et un tuteur. Les deux apprennent: le tuteur comble certaines de ses lacunes; le tuteur développe son expertise disciplinaire (selon l'adage bien connu, "enseigner, c'est apprendre une deuxième fois") et des compétences relationnelles. Mais ce qui caractérise le mieux ce dispositif, c'est le mé-

canisme d'identification: processus psychologique inconscient par lequel le tuteur s'identifie au tuteur, qui n'est pas le maître mais le grand frère. "Les principales caractéristiques qui favorisent l'identification du tuteur au tuteur sont la proximité d'âge, la proximité sociale et culturelle, la proximité de parcours scolaire, voire la proximité de difficultés dans le tutorat entre pairs"⁵.

PERSPECTIVES

Ce mécanisme d'identification établit une connivence entre le dispositif et celles et ceux à qui il est destiné. En effet, les huit initiatives de tutorat promues par la Fondation se situent bien

dans la série de projets visant à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère. Comment la favoriser mieux qu'en recourant à des stratégies qui assurent la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration? Et c'est là que le tutorat s'avère efficace: le tuteur, par définition proche de celle ou celui qu'il prend en charge, est une figure dans laquelle le tuteur va pouvoir se projeter.

BÉNÉFICES

Les bénéfices les plus immédiats vont aux élèves pris en charge: remise à jour disciplinaire, aide méthodologique, amélioration du rapport à l'école, progrès de la socialisation sont au nombre des incontestables mérites du tutorat. Ces bénéfices dépassent largement la seule sphère des savoirs, de sorte que cette démarche favorise aussi l'affiliation des élèves en difficulté à un monde qu'ils perçoivent comme étrange, étranger, nouveau ou hostile.

Mais les tuteurs développent eux aussi des compétences liées à cette situation particulière: la consolidation de leurs propres savoirs, bien sûr. Mais également, les compétences nécessaires au développement d'un projet associatif: patience, capacité d'écoute, enthousiasme, engagement, investissement, sens de l'organisation, dynamisme... Et pour les tuteurs qui se trouvent en formation initiale d'enseignants, cela développe chez eux la capacité de poser un diagnostic individuel et de prendre en charge de manière ciblée les difficultés d'apprentissage. Cela leur permet aussi de découvrir des réalités scolaires inconnues.

LIMITES

Trois fois, les auteurs de ce Rapport insistent sur le fait que le tutorat ne peut, en aucun cas, être un substitut d'un enseignement assuré par un professionnel. Et surtout pas "une béquille du travail des enseignants, qui les dispenserait de se remettre en cause"⁶. Le tutorat ne peut donc pas être un alibi. Il ne peut représenter ce qui change pour que rien ne change par ailleurs.

Deuxième écueil à éviter: transformer les tutorés en assistés. Si le tutorat suppose une certaine empathie, il ne peut pas être une fuite en avant:

les élèves se "réfugient" parfois dans le dispositif, sans se prendre réellement en charge. Ils attendent passivement de tout en recevoir, sans s'y investir. Les tuteurs peuvent alors se faire piéger dans cette relation à sens unique qui dénature complètement le dispositif et grève lourdement son efficacité.

CONDITIONS D'UNE RÉUSSITE

Comme tous les dispositifs d'accompagnement, le tutorat doit répondre à un certain nombre de conditions pour être réussi. C'est pourquoi le Rapport de P. LEPAGE et M. ROMAINVILLE, dans sa quatrième partie, formule des recommandations. Il s'agit même, pour une part, d'un "Guide du tutorat" à l'usage des opérateurs. S'y ajoute un relevé des difficultés fréquentes et des pistes de solutions, complété par des recommandations à l'intention des décideurs.

Impossible de passer ici en revue toutes ces conditions. Pour une information complète, nous renvoyons au document lui-même. Néanmoins, on peut retenir que, le mécanisme d'identification étant à la base du tutorat, il importe de constituer des paires au sein desquelles le tuteur puisse s'identifier au tuteur, notamment grâce à la proximité d'âge. Ce qui suppose parfois que les tuteurs soient assez jeunes: il s'agit alors de leur fournir des ressources, voire une formation, notamment en matière de méthode. Il faut aussi leur confier la remise à jour de difficultés précises et presque exclusivement d'ordre cognitif, fixer un objectif déterminé et que quelques séances permettent de rencontrer. Quitte à relancer le dispositif sur base d'un second objectif complémentaire.

VERS UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES

Parmi les recommandations à l'intention des décideurs, celle de créer un Centre de référence pour le développement des pratiques tutorales nous semble la proposition la plus ambitieuse et la plus nécessaire. En assurant des missions d'information, de formation, de recherche et de représentation, cette instance pourrait grandement contribuer à la "défense et illustration" du tutorat. En effet, à l'exception de la longue expérience

de l'asbl Schola-ULB, les pratiques tutorales restent encore confidentielles, rares et récentes en Communauté française de Belgique. Il y a donc lieu de les promouvoir et de les doter des moyens qui permettront, à tout le moins, de soutenir la charge organisationnelle importante qu'elles requièrent.

L'intérêt de l'autorité publique de soutenir et développer le tutorat se situe aussi à un autre niveau. Les auteurs du Rapport notent en conclusion: "Le tutorat se révèle efficace pour certains objectifs pédagogiques et notamment ceux qui sont en rapport avec la promotion d'une plus grande égalité des chances à l'école [...] Il est de nature à assurer aux jeunes issus de milieux défavorisés ou d'origine étrangère un soutien scolaire adapté".

Le tutorat apparaît donc comme une ressource capable de compenser l'effet de l'origine sociale des élèves. Le tutorat, avec d'autres dispositifs pédagogiques, pourrait constituer une alternative crédible aux tentatives de réformes structurelles et organisationnelles actuelles, dont la plupart des observateurs pensent qu'elles ne produiront pas les effets de mixité sociale escomptés.

En somme, que les solutions aux difficultés d'un système éducatif soient de nature pédagogique, quoi de plus naturel? ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Cf. l'"avis de recherche" qui lui a été consacré dans **entrées libres** n°32 d'octobre 2008, "Le tutorat fait la différence", pp. 14-15.

2. Marc ROMAINVILLE, Pascale LEPAGE, *Le tutorat en Communauté française de Belgique. Inventaire des pratiques, éléments d'évaluation et recommandations*, Fondation Roi Baudouin, mars 2009

www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=245930&LangType=2060

3. *Op. cit.*, p. 5.

4. Il peut s'agir d'étudiant(e)s des départements pédagogiques des Hautes Écoles ou des Universités.

5. *Op. cit.*, p. 14.

6. *Op. cit.*, p. 87.

7. *Op. cit.*, pp. 87-88.

À LIRE AUSSI...

L'extrait de **[L'ÉCOLE DANS LA LITTÉRATURE]**, p. 23.